



CANTLEY

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le Règlement numéro 436-13 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2014 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 420-13 a été adopté par le conseil municipal le 17 décembre 2013.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 20^e jour du mois de février deux mille quatorze.

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean-Pierre Valiquette", is written over a horizontal line.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Jean-Pierre Valiquette, directeur général de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du le Règlement numéro 436-13 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2014 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 420-13 en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 20^e jour de février entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de février 2014.



Jean-Pierre Valiquette
Directeur général